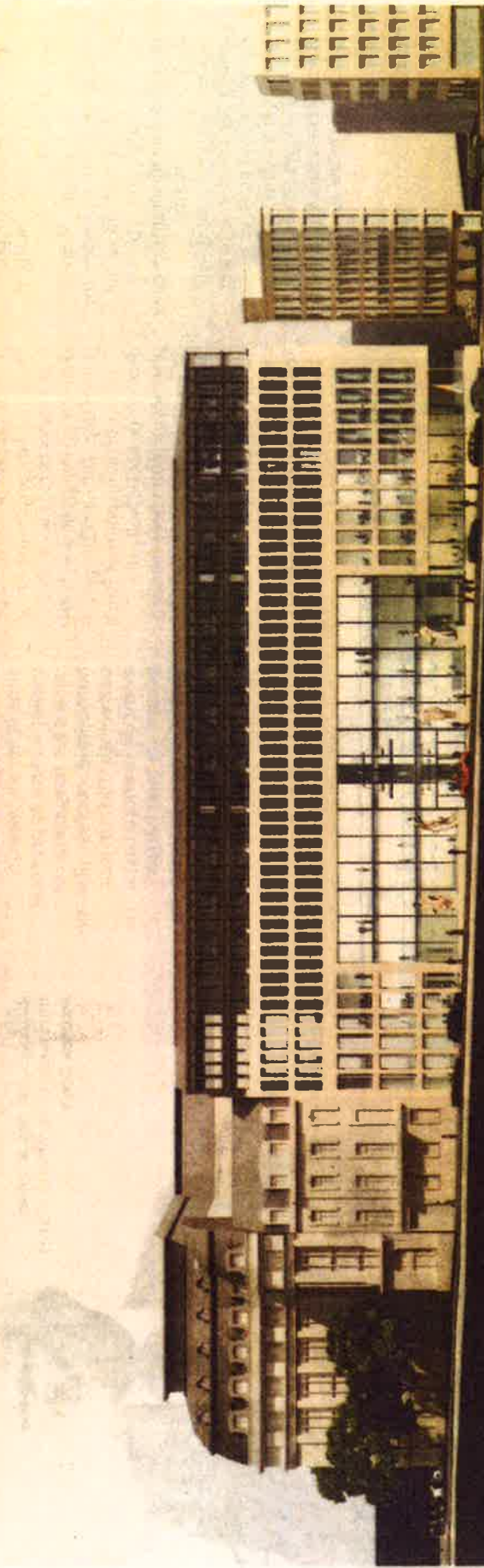


Le nouveau Palais de justice «pénal» pourrait coûter 360 millions



En février 2013, le gouvernement décidait de sortir la chaîne correctionnelle du Palais de justice de la place Poelaert. Trois projets sont sur la table du gouvernement. L'un d'entre eux, le «Régent 61-65», avance plus vite que les autres. Dans une note, le gouvernement envisage un bail de 20 ans, renouvelable deux fois. Si cette piste est retenue, cela ferait 360 millions d'euros de loyer, à charge du contribuable. ■ JASPEPS-EYEP3 LIRE PAGES 2-3

© m.v.r.f.

Les décideurs

ÉDITORIAL
NICOLAS KESZEI

Rendons à Joseph ce qui appartient à Poelaert!

Le Palais de Justice de Bruxelles imaginé par Joseph Poelaert n'est aujourd'hui qu'un labyrinthe de courants d'air. D'air et d'influences, souvent contraires. Les défenseurs du Palais voulu par le «schieue architect» d'un côté, nombreux et mobilisés, et les opposants, de l'autre, puissants et organisés, se toisent. On se

compte. On note les coups dans l'idée de les rendre. Plus tard. Plus fort. Les récentes mesures de sécurité instaurées à l'entrée du Palais n'y ont rien changé. Les courants d'air et d'influence passent toujours. Pourtant, le sort réservé à ce joyau de l'architecture est triste. A en pleurer. Qui se souvient du Palais sans les échafaudages? Je ne vois aucun doigt levé. Évidemment.

Peu à peu, l'édifice bâti en amont des Marolles est devenu le symbole d'un certain blocage. Politique, urbanistique et philosophique. Et la voie ouverte à une série de gabegies. La décision prise par le gouvernement (Di Rupo) de sortir la chaîne correctionnelle du Palais Poelaert est le plus solide clou du cercueil des défenseurs de ce qui reste encore au-

jourd'hui le plus grand palais de justice du monde. Chaque année, le gouver-

Chaque année, le gouvernement paie 20 millions d'euros de loyer pour les bâtiments dédiés à la Justice.

d'une saine gestion. Et de Joseph Poelaert. Pour cela, il faudra s'entendre (amis du fédéral et de la Région, si vous nous lisez...) et faire preuve de créativité. Ce Palais tombe en ruines. Littéralement. Attend-on qu'il devienne insalubre? Avant de le démolir? Comme la maison du Peuple, imaginée par Victor Horta, démolie en 1965?

Et si on réfléchissait...



Événement

Le nouveau Palais de Justice «pénal» pourrait coûter 360 millions d'euros



A gauche, le Palais de Justice «pénal» tel qu'imaginé par le cabinet d'architectes Jaspers-Eyers. A droite, en haut, la situation actuelle de l'ilot compris entre les rues de la Régence, de l'Autre et Al-bard. A droite, en bas, la situation après démolition et reconstruction. © JASPERS-EYERS

Un projet se dégage pour le nouveau Palais de Justice «pénal». Si l'on se confirme, la facture sera salée. État des lieux.

NICOLAS KESZSI

Le 27 février 2013, le conseil des ministres a approuvé le principe de la sortie de la chaîne correctionnelle du Palais de Justice de la Place Poelaert. Essentiellement pour des raisons de sécurité. À l'époque, trois pistes étaient sur la table: l'ancien bâtiment Vivacqua, des bâtiments occupés par l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (Inasti) et un site situé rue de la Régence, des bâtiments qui abritent actuellement le tribunal de police, la maison de justice, le bureau d'aide juridique, deux justices de paix et le collège des procureurs généraux.

D'après nos informations, c'est ce dernier site qui tient actuellement la corde Et

un vent favorable nous a permis de feuilleter le projet réalisé par le cabinet d'architectes Jaspers-Buyers, à la manoeuvre pour ce chantier.

Addition salée

À priori, la piste retenue ne sera pas gratuite et le chantier à venir ne va pas améliorer le budget de la Justice, déjà à deux doigts de l'apoplexie.

L'idée retenue par le cabinet Jaspers-Buyers repose sur une démolition d'une partie de l'ilot compris entre la rue de la Régence, la rue de l'Arbre et la rue Allard et sur la construction d'un bâtiment flamboyant neuf de plus de 32.000 mètres carrés. Sur les images ci-dessus, à gauche, on aperçoit le nouveau Palais de Justice pénal avec — et le symbole est fort — en arrière-plan, l'ombre du Palais Poelaert. Sur les deux images à droite, en haut, la situation actuelle, en bas, la situation une fois le nouveau bâtiment construit.

Une «note au conseil des ministres», datée du 20 février 2014, évoque par le détail les trois pistes actuellement sur la table. Et nous permet d'avoir une bonne vision quant au financement: de la piste «régime 61-65» si elle devait être retenue.

La démolition du bâtiment actuel (qui appartient à la famille Jaspers) coûterait 4 millions d'euros. 42 millions ont été prévus

1,5
1,7
milliards

Le montant que le gouvernement pourrait consacrer aux loyers des bâtiments dédiés à la justice autour du Palais de Justice sur une période de 60 ans.

pour les expropriations et la reconstruction a été estimée à 81 millions d'euros.

Total: 127 millions, pris en charge par le cabinet Jaspers. Dans l'hypothèse étudiée par le gouvernement, un bail de 20 ans, renouvelable deux fois, a été évoqué. Avec un loyer de 71 millions par an les vingt premières années et de 57 millions les années suivantes. En envisageant une occupation complète sur les 60 ans, cela fera un loyer de 360 millions d'euros! En poussant au moins l'extrapolation, en se référant au montant annuel de 20 millions d'euros de loyers déboursés pour les bâtiments dédiés à la Justice et situés autour du Palais Poelaert, le tout reporté sur 60 ans (comme le bail Régime 61-65), on arriverait à une somme rondelette de plus de 1,5 milliard d'euros, uniquement pour des loyers!

Nous n'en sommes pas encore là. Si un permis d'urbanisme et d'environnement a été introduit par l'architecte auprès de la Région, la Commission Royale des Monuments a rendu, en octobre 2014, un avis négatif, recommandant de restaurer le Palais Poelaert.

La Régie des Bâtiments, elle, attend d'en savoir plus sur les besoins spécifiques du SPF Justice avant de lancer son marché public de promotion. Rien n'est décidé donc, mais le projet Régime 61-65 est, à ce stade, le plus avancé.

A SAVOIR TROIS PROJETS EN LICE

Quand le gouvernement a décidé, en 2013, de sortir la chaîne correctionnelle du Palais Poelaert, le SPF Justice a fait savoir que le bâtiment retenu devait se trouver dans un rayon de 500 mètres par rapport au Palais de la Place Poelaert. Ce qui réduit les possibilités.

Un des candidats pourrait être l'ancien bâtiment Vivacqua, situé rue aux Laines. La piste envisagée par le gouvernement porte sur un bail de 20 ans avec un loyer de 5,028 millions d'euros par an. Le bail pourrait être prolongé de 15 ans et, à ce terme, le bâtiment pourrait être acheté 15 millions d'euros. Ce projet est plus cher que le site Régime (508 euros/mètre carré pour Vivacqua contre 348 euros pour Régime), mais il pourrait être disponible plus tôt (2017 pour Vivacqua contre 2019 pour Régime). Le troisième projet porte sur des bâtiments occupés par l'Inasti dans le périmètre indiqué. Mais ces bâtiments ne permettraient pas de réaliser tout le programme.

MK

«Le Palais doit essentiellement être affecté à la Justice»

La Fondation Poelaert vient de publier un livre pour donner sa vision de l'avenir du Palais de Justice. Elle plaide pour une rénovation complète et s'oppose à la sortie de la chaîne pénale.

NICOLAS KESZSI

Une société anonyme Poelaert, voilà la piste défendue par la Fondation Poelaert pour soutenir l'idée d'un Palais rénové et dédié à la Justice. Cette thèse, et d'autres encore, sont présentées dans le livre Justice pour le Palais, édité récemment (Filippon Éditions) par la Fondation.

Le scénario tragique

Pour l'avocat Jean-Pierre De Bondt, auteur d'un chapitre intitulé «Une gestion intégrée du projet Poelaert», cette société pourrait prendre la forme d'une société privée dont les

lois soit essentiellement affecté à la Justice. Le Palais de Justice ne doit, à priori, pas être un endroit de rentabilité, précise Jean-Pierre Buyle.

La Fondation n'est pas opposée à une certaine idée d'ouverture sous le socle de la salle des pas perdus mais elle est opposée à l'idée de l'installation d'activités commerciales dans le Palais de Justice. Des lieux d'exposition, oui, des espaces culturels, certainement, un stand de tir pour la police, pourquoi pas, des restaurants, on peut en parler, mais cela s'arrête là.

Ce que veut la Fondation Poelaert, c'est un Palais de Justice qui réponde à la fonction pour laquelle il a été construit: rendre la Justice. Et pour cela, il faudra la rénover. À la question des coûts prévus pour une telle opération, personne ne semble détecter la réponse.

«Avant de se prononcer, il faudra

cette question de la sécurité.

Dans le livre publié par la Fondation, l'architecte Metzger évoque la sortie du pénal, et envisage «le scénario tragique», celui qui verrait le Palais se vider de sa substance: «les tribunaux déplacés, trouvant, sur-vent, ce scénario, leur place aux abords du Palais dans des bâtiments (...) dont les loyers pourraient s'avérer très onéreux à longue durée». On y arrive.

Justice pour le Palais



d'abord récupérer tous les plans du Palais, déterminer les pathologies du bâtiment, déterminer les surfaces occupables et déterminer le nombre de salles d'audience et les locaux pour les bureaux», glisse encore Jean-Pierre Buyle. C'est clair et affirmé: la Fondation plaide pour le rapatriement du plus grand nombre d'activités judiciaires dans le Palais de Justice. Et, dans cette optique, ne voit pas la sortie de la chaîne pénale du Palais Poelaert d'un bon œil. Euphémisme.

Pour justifier cette sortie du pénal, les autorités avancent toujours des raisons de sécurité. Mais, rappelle la Fondation Poelaert, les problèmes de sécurité ont toujours été causés par des armes venant de l'extérieur. Les systèmes de contrôle installés récemment à l'entrée (et le marché «Scan in the streets» remporté par l'architecte Francis Metzger) devraient permettre de régler

«Le Palais de Justice ne doit pas être un endroit de rentabilité.»

JEAN-PIERRE BUYLE
ADMINISTRATEUR DE LA
FONDATION POELAERT

«L'idée de la Fondation est que le Pa-